

Une drôle d'épreuve¹

RÉGIS BISMUTH

Professeur à l'Université de Poitiers

Otto Von Bismarck a une fois noté : « [L]es lois, c'est comme les saucisses, il ne vaut mieux pas voir comment elles sont préparées ». Je pense désormais que l'on peut raisonnablement dire la même chose des leçons de 24 heures du concours d'agrégation. Il suffit, pour s'en convaincre, de revenir sur les lieux de sa préparation quelques heures après le passage devant le jury. L'endroit ressemblait davantage à un champ de ruines, un univers de désolation où l'on pouvait observer les dernières traces témoignant de la violence d'une bataille qui n'a connu ni vainqueurs, ni vaincus.

Ici, une tablette de chocolat éventrée faisait face à une poignée de crocodiles multicolores asséchés et agonisants après avoir été laissés à l'air libre quelques heures. Là, plusieurs canettes de soda pas encore tout à fait vides s'étaient posées sur un bureau telles des citernes de carburant laissées à l'abandon par une armée en retraite. Plus loin, deux baguettes japonaises restaient figées dans leur dernier duel avec, pour seuls spectateurs, quelques grains de riz gluant imbibés de sauce soja qui tapissaient les rebords d'une boîte en carton. Je retrouvai contre la porte d'entrée le petit coussin utilisé afin de rendre plus confortable ma courte sieste, à même le sol, au milieu de la nuit, non loin de l'endroit où nous nous lançâmes en petit comité à l'aube dans un ultime *brainstorming* de peaufinage des intitulés des parties et sous-parties. Alors que je rangeai les derniers ouvrages – dont, grand classique, certains signés du matricule « Bibliothèque Cujas » qui n'ont pu être retournés à temps – je retrouvai un post-it comprenant une petite note manuscrite de mon chef d'équipe, sur laquelle était indiqué, non sans une certaine insolence, « – 10h30 : arrivée ; – 11h : Tirage sujet ; – 12h45 : Fin recherches/réflexions ; – 16h : Fin plan ».

¹ Ces quelques lignes sont dédiées aux membres de mon équipe qui m'ont accompagné lors de la préparation de ma leçon de 24 heures : Philippe Azouaou, Marjorie Beulay, Bertrand-Léo Combrade, Bruno Daugeron, Émilie Debaets, Samuel Fulli-Lemaire, Hernán Garcés, Éléonore Gigon, Anne Gilles, Pierre Haroche, Nicolas Hervieu, Julien Jeanneney, Lucie Laithier, Charles Merveilleux du Vignaux, Thomas Perroud et Lucie Sponchiado.

Le lecteur s'en doutera certainement, le plan de travail susmentionné n'a été respecté que dans ses deux premières composantes. Il n'est pas nécessaire ici de révéler les heures de retard qui se sont accumulées sur les étapes subséquentes, et la pudeur m'empêche également de lever le voile sur l'ensemble du déroulement de cette épreuve, d'en ouvrir complètement les cuisines en quelque sorte.

*

Cette retenue ne doit pas pour autant empêcher de partager ses impressions sur cette épreuve si spéciale à laquelle j'ai eu le privilège – auquel j'aurais volontiers renoncé – de me confronter deux fois. Alors en seconde année d'ATER, j'avais abordé la première en 2010 vierge de toute expérience en la matière, celle-là même qui offre au candidat les clés pour penser au mieux sa stratégie. Cela m'avait amené à commettre plusieurs erreurs majeures, en particulier une préparation dans la précipitation des résultats de l'admissibilité, une composition très large et une organisation minimale en pensant fort naïvement qu'une forme d'ordre spontané allait surgir en fonction des compétences de chacun. Mon expérience « la fleur au fusil » de 2010 couplée à une participation à une leçon lors du concours d'agrégation de droit privé l'année suivante m'ont ainsi conduit à adopter cette fois-ci un schéma opposé : une équipe plus resserrée et structurée, et surtout, bravant la superstition, une préparation qui débuta bien en amont des résultats de l'admissibilité.

*

De cette préparation, je me souviens des longues discussions partagées avec mon chef d'équipe Julien Jeanneney qui, alors en deuxième année de thèse, a joué son rôle à la perfection (je le prie de m'excuser par avance de cette publicité qui risque de lui valoir de nombreuses sollicitations). Je me remémore également les moments de convivialité que nous avons partagés avec l'ensemble de l'équipe, lors du dîner la semaine précédant la leçon, pendant celle-ci et lors de nos retrouvailles après la proclamation des résultats. La leçon de 24 heures a en effet ceci de spécifique qu'elle se prolonge doucement plusieurs mois après l'épreuve proprement dite. Je me rappelle aussi la concentration de mes équipiers, les idées qui ont jailli lors du tour de table et les fous rires qui ont jalonné l'élaboration du plan. Puis nous pénétrâmes progressivement dans la nuit avec ses premiers bâillements, ses mots difficiles à trouver, ses phrases déstructurées et ses mains sur les épaules qui sont autant des marques amicales d'encouragement que des pressions exercées visant à soulager des trapèzes tendus et douloureux.

Après avoir prononcé ma leçon aux premières lueurs matinales devant mon équipe, vint enfin le moment de se préparer et de filer vers le centre Assas. Ce vendredi 30 mai était une si belle journée que je décidai de faire le trajet à pieds, une quarantaine de minutes de marche finalement revigorantes avant de se présenter devant le jury. De la leçon elle-même, il ne reste que peu de souvenirs précis, juste de vagues impressions et réminiscences que l'on essaie de faire partager à ses équipiers dans les moments qui suivent son dénouement.

Je me souviens particulièrement de la formule par laquelle l'une de mes équipières concluait le message qu'elle m'adressait en retour : « Quelle drôle d'épreuve, quand on y pense ! ». Je n'ai depuis pas trouvé meilleure expression pour capturer ce que constitue une leçon de 24 heures : épreuve parce que test, mais aussi épreuve physique et psychologique ; drôle par les nombreux moments d'hilarité qui la ponctuent, mais aussi parce qu'à la fois étonnante et étrange. Il suffit à cet égard d'observer l'étonnement voire l'incrédulité de collègues étrangers à qui l'on explique le format de cet exercice.

*

Inexorablement, aborder cette leçon en 24 heures conduit à évoquer son intérêt réel et l'utilité de son maintien, serpent de mer du concours d'agrégation d'ailleurs évoqué dans le rapport remis par le Président du jury qui en préconise la suppression. Je ne peux m'empêcher ici de remarquer certaines analogies entre les termes de ce débat et ceux du sujet de la leçon de 24 heures qu'il m'a été donné de traiter : « L'influence constitutionnelle française ». Pour ce dernier, il était notamment question du tiraillement entre, d'une part, la force et le prestige de l'histoire qui avaient assuré le rayonnement des idées constitutionnelles françaises et, d'autre part, le besoin de s'adapter à un « marché constitutionnel mondial » auquel la France éprouve certaines difficultés à s'arrimer du fait du poids de certaines traditions.

En ce qui concerne la leçon de 24 heures, nous pourrions croire que la controverse relative à son maintien se situe du point de vue de son utilité scientifique ou de la rupture d'égalité entre les candidats. Il suffit de s'aventurer dans les « cuisines » de leur préparation afin de comprendre que ces questions n'ont déjà plus besoin d'être discutées. Le centre de gravité de ce débat – tout comme récemment celui sur les notes manuscrites – semble être davantage une affaire de défense instinctive d'identité et de traditions menacées d'être aspirées par la modernité ou les contraintes budgétaires. Il n'est point mon intention ici de mépriser ces sentiments légitimes, d'autant qu'ils touchent à un moment privilégié de proximité, de solidarité et de générosité entre enseignants-chercheurs. Il reste à savoir si la leçon de 24 heures, elle-même fondatrice de l'identité de l'agrégation, est indissociable de ce

concours. À cet égard, il semble désormais que c'est davantage son maintien qui apparaîtrait anachronique, au risque d'ailleurs de la faire passer pour une épreuve « kitsch », que Milan Kundera définissait d'ailleurs comme « la station de correspondance entre l'être et l'oubli ». Nous le croyons d'autant plus que la solidarité entre enseignants-chercheurs de différentes générations dont cette épreuve est un des reflets ne saurait en être amoindrie tant notre vie d'enseignant-chercheur est, dans son essence même, jalonnée de telles manifestations de solidarité. À l'instar d'une influence constitutionnelle que l'on pourrait croire en péril, il ne s'agit pas d'abandonner une partie de soi, mais simplement de se réinventer.

*

L'avenir dira si cette promotion 2012 de l'agrégation de droit public aura été la dernière à se confronter à une leçon de 24 heures. Qu'elle disparaisse ou se maintienne encore quelque temps, je garderai de ma leçon un souvenir ému et, pour mes équipiers, une profonde sympathie. Pour le reste, nul doute que, dans quelques années, nous aurons l'occasion de dire aux jeunes doctorants que, de notre temps, nous devions passer une drôle d'épreuve, dans tous les sens des termes.